

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Javel Tabs

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Javel Tabs
Code du produit	17194.0001.001
L'identifiant unique de formulation (UFI)	G9A5-G0FF-Q000-6G1X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	21.07.2026
Version	6.0 (Version précédente: 5)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P261: Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405: Garder sous clef.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit

troclosène sodium dihydraté, No.-CAS 51580-86-0, No.-CE 220-767-7

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
------------	------------	--------------------	---------------------------

troclosène sodium dihydraté	90% - 95%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031	No.-CAS: 51580-86-0 No.-CE: 220-767-7 No.-Index: 613-030-01-7
Adipic acid	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 124-04-9 No.-CE: 204-673-3 No.-Index: 607-144-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	N'importe lequel.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Adipic acid (CAS 124-04-9)

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - Developmental
Risk Groups
Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

6 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs -
(KZGWs)

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - Ceilings (Peak
Limitations)

Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - Pregnancy

Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - TWAs (MAKs)

Germany - TRGS 900 -
Occupational Exposure Limits -
TWAs (AGWs)

3 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

4 mg/m³ Peak (inhalable fraction)

no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to

2 mg/m³ TWA MAK I(2) (inhalable fraction)

2 mg/m³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can
be excluded when AGW and BGW values are observed, inhalable
fraction, 2(I))

PNEC/DNEL

troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Derived No
Effect Levels (DNELs)

"workers inhalation systemic effects long term exposure 8.11
mg/m³ DNEL (220-767-7)

workers dermal systemic effects long term exposure 2.3 mg/kg
bw/day DNEL (220-767-7)

general population inhalation systemic effects long term exposure
1.99 mg/m³ DNEL (220-767-7)

general population dermal systemic effects long term exposure 1.15
mg/kg bw/day DNEL (220-767-7)

general population oral systemic effects long term exposure 1.15
mg/kg bw/day DNEL (220-767-7)" As Dichloroisocyanuric acid,
sodium salt [2893-78-9]

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Predicted No
Effect Concentrations (PNECs)

"7.56 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 220-767-7)

0.756 mg/kg soil dw PNEC (soil, 220-767-7)

0.00017 mg/L PNEC (freshwater, 220-767-7)

1.52 mg/L PNEC (marine water, 220-767-7)

0.0017 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 220-767-7)

0.59 mg/L PNEC (sewage treatment, 220-767-7)" As

Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]

Adipic acid (CAS 124-04-9)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Derived No
Effect Levels (DNELs)

workers inhalation systemic effects long term exposure 74.1 mg/m³
DNEL (204-673-3)

workers dermal systemic effects long term exposure 21 mg/kg
bw/day DNEL (204-673-3)

general population inhalation systemic effects long term exposure
13 mg/m³ DNEL (204-673-3)

general population dermal systemic effects long term exposure 7.5
mg/kg bw/day DNEL (204-673-3)

general population oral systemic effects long term exposure 7.5
mg/kg bw/day DNEL (204-673-3)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Predicted No
Effect Concentrations (PNECs)

0.474 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 204-673-
3)

0.0474 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 204-
673-3)

0.0208 mg/kg soil dw PNEC (soil, 204-673-3)

0.126 mg/L PNEC (freshwater, 204-673-3)

0.0126 mg/L PNEC (marine water, 204-673-3)

0.46 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 204-673-3)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN ISO 16321.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Comprimé.
Couleur	Blanc.
Odeur	Léger de chlore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	265
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	250
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	11.0 (5 % in Wasser)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.

Densité et/ou densité relative:	1,6
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
------------------	-------------------------------

10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
--------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
--	--

10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
---------------------------	--

10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
---	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0) Oral LD50 Rat = 1823 mg/kg (CHEMVIEW) Adipic acid (CAS 124-04-9) Dermal LD50 Rabbit > 7940 mg/kg (CHEMVIEW) Inhalation LC50 Rat > 7700 mg/m ³ 4 h(OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 5560 mg/kg (ECHA)
----------------	---

Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
------------------------------	-----------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
--	--

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
-----------------	--

Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
--	--

Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission).
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	"LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.25 - 1 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.207 - 0.389 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.176 - 0.267 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.29 mg/L (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.13 - 0.36 mg/L [static] (EPA)"
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9] "EC50 48 h Daphnia magna 0.00018 - 0.00021 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 0.093 - 0.16 mg/L (EPA)" As
Ecotoxicity - Water Flea - Chronic Toxicity Data NOEC	Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9] "NOEC 21 d Daphnia magna 160 mg/L [semi-static] (reproduction and mortality, ECHA_API)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9] (ECHA_API)
Adipic acid (CAS 124-04-9)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	The ingredient has not been tested.
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 31.3 mg/L (IUCLID) EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 26.6 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 97 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute	EC50 48 h Daphnia magna 85.7 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data	
Ecotoxicity - Water Flea - Chronic	NOEC 21 d Daphnia magna 6.3 mg/L [semi-static] (reproduction, ECHA_API) (ECHA_API)
Toxicity Data NOEC	
Environmental Fate -	83 % 30 d degradation (O2 consumption) OECD Guideline 301 D
Biodegradation in Water	(Closed Bottle Test) (ECHA_API)
Physical Properties - Coefficient of Octanol/Water Distribution (log Kow)	0.093 at 25 °C (at pH 3.3, ECHA_API) (ECHA_API)

12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 03 01.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3077
--	---------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodium dihydraté)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodium dihydraté). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M7. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (-).
IMDG	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Troclosennatrium, Dihydrat). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Troclosennatrium, Dihydrat). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU
POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(troclosène sodium dihydraté).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADN 9+ENV.
Code de classement M7.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.

Autres Informations

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
≥30%: agents de blanchiment chlorés
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.

troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex 346 Product type 2, 3, 4, 5, 11 (220-767-7)

II Part 1 - Supported Substances

EU - Biocides (2007/565/EC) -

Substances and Product-Types Not
to Be Included in Annexes I, IA and
IB to Directive 98/8/EC

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Intermediates

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Germany - Water Classification -
Substances According to AwSV
Classified By or Based on the
VwVwS

Adipic acid (CAS 124-04-9)

Switzerland - Chemical Risk
Reduction Ordinance - Prohibited
and Restricted Substances

EU - European Pollutant Release
and Transfer Register (E-PRTR)
(166/2006) - Threshold Quantities

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Germany - Water Classification -
Substances According to AwSV
Classified By or Based on the
VwVwS

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant

Product type: 9

Use restricted. See entry 75.

"Present ([220-767-7])" As Troclosene sodium [2893-78-9]

Present

"Reg. no. 7323, hazard class 2 - obviously hazardous to water" As
Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]

Use restricted. See annex 1.5 in the regulation (also preparations)

"100000 kg/yr TQ (air)" As Non-methane volatile organic
compounds (NMVOCs) [RR-14069-2]

Use restricted. See entry 75.

Present

Reg. no. 474, hazard class 1 - slightly hazardous to water

"100000 kg/yr" As Non-methane volatile organic compounds [RR-

Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1a - Releases to Air	14069-2]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile compounds (NMVOC) [RR-14069-2]
UNEP (United Nations Environment Programme) - Basel Convention - Hazardous Wastes - Annex I	"Y34 (solid or solution, listed under Acidic solutions or acids in solid form)" As Acids [RR-08658-8]
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Procédure de classification	Méthode de calcul .
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	Aucun(e). EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.